



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Juin 2010

Date de la convocation 21 mai 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc Communauté de Communes du Clermontais
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GAROFFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MATHIEU Alain à M.GAIRAUD Francis ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; Mme FLOUROU Jocelyne à Mme BARRE Berthe ; M.BARDEAU Francis à M.DRUART David ; M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ; Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Zone d'Activité de la Lergue à CEYRAS - Proposition d'acquisition du site par Monsieur Didier ROUX.

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de communes a récemment reçu de la part de Monsieur Didier ROUX, domicilié à CEYRAS, une proposition d'acquisition du site composant la zone d'activités de la Lergue, sur la commune.

Il indique que cet ensemble immobilier classé au PLU de la commune en zones Ucx, N et Nr, comprend les parcelles cadastrées section A n°203, 204, et section B n° 291, 292, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 307, 308, 310, 353, 354, 355, 373, 374, 822 et 824 d'une superficie totale de 83 270 m².

Il précise que celui-ci se compose de bâtiments à vocation industrielle, inoccupés depuis plusieurs années. Ces bâtiments bénéficient des réseaux d'eau et d'électricité. Au fil des ans et bien que toutes les ouvertures aient été murées, l'état de ces bâtiments n'a cessé de se dégrader, surtout en raison de problèmes d'infiltration d'eau, d'effondrement de toiture par endroits, et d'intrusions régulières. De même, un des bâtiments a été détruit lors d'un incendie.

Par ailleurs, le rez-de-chaussée inondable subit régulièrement les crues de la Lergue.

En sus du bâti, cet ensemble immobilier comprend environ 7 hectares de terres et landes en secteur inondable.

Il ajoute que la proposition formulée par Monsieur ROUX s'élève à 120 000 euros, sans condition suspensive liée à un éventuel acte d'urbanisme.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section A n°203, 204, et section B n° 291, 292, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 307, 308, 310, 353, 354, 355, 373, 374, 822 et 824 d'une superficie totale de 83 270 m² à Monsieur ROUX pour un montant de 120 000 euros, sans condition suspensive liée à un éventuel acte d'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.